



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Récépissé de cessation d'activité totale et définitive concernant une installation classée pour la protection de l'environnement (rubrique n°2925 de la nomenclature) exploitée par Naval Group sur le territoire de la commune de Toulon (Var)

La ministre des Armées,

Vu le code de l'environnement et notamment le titre 1^{er} du livre V, relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement, et notamment les dispositions des articles R. 512-66-1 et R. 512-66-2 ;

Vu la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, notamment la rubrique n° 2925 ;

Vu l'arrêté du 29 mai 2000 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 2925 « accumulateurs (ateliers de charge d) » – (rubrique n°2925-1) ;

Vu le formulaire de déclaration de cessation d'activité totale et définitive en date du 17 juin 2020 présenté par Monsieur le Directeur du site de Toulon, représentant de Naval Group ;

Délivre récépissé à :

Naval Group

Représentée par Monsieur le Directeur du site de Toulon

Siret n° 441 133 808 000 77

BP 517

83041 Toulon Cedex 09

de sa notification de la cessation d'activité totale et définitive concernant l'exploitation d'une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) située sur la commune de Toulon, répondant à la rubrique suivante de la nomenclature des ICPE :

Installation	Localisation	Rubrique	Intitulé	Critère	Régime	Arrêté de prescriptions générales
ICPE n°204	Arsenal Missiessy BP517 83041 Toulon cedex 09 Immeuble n° 830127565X Bât. 154	2925-1	Accumulateurs (ateliers de charge d'). 1. Lorsque la charge produit de l'hydrogène, la puissance maximale de courant continu utilisable pour cette opération étant supérieure à 50 kW	130 kW	D	29/05/2000

L'exploitant doit remettre le site dans un état permettant d'assurer la protection des intérêts mentionnés à l'article L.511-1 du code de l'environnement susvisé.


Le présent récépissé est adressé à :

- Monsieur le Directeur du site de Toulon, représentant de Naval Group ;
- Monsieur le Préfet du Var pour communication au maire de la commune de Toulon.

Une copie du présent récépissé est également adressée à Monsieur le Chef de l'inspection des installations classées relevant des armées.

Fait à Paris, le 8 avril 2021

Pour la ministre des Armées et par délégation,


Hélène PERRET
 Chef du bureau de l'environnement
 et du développement durable